

www.smals.be

Script & Forms Release 08-07-2021

RELEASE NOTE

Auteur, service et coordonnées de contact	Date	Copie à	Commentaires
Script & Forms	06-07-2021	Click here to enter text.	Click here to enter text.



TABLE OF CONTENT

1.	RELEASE	3
2.	NEW FEATURES	3
2.1.	2A From scratch – Manual Handling of VOC travelers	3
2.2.	Advanced search – Search by street name	7
2.3.	Script 2A & 2C - Replacement of questions on vaccination	ε
24	Script 1A - Adding a collectivity and a youth camp at the same time	۶



1. Release

RELEASE NUMBER		
TYPE		URGENT
APPLICATION	Script & Forms	
VERSION		
DATE ACCEPTATION	07/07/2021	
DATE PRODUCTION	08/07/2021	

2. New features

2.1. 2A From scratch – Manual Handling of VOC travelers

Form 2A "From scratch" has been modified in order to be able to insert paper "Passenger Locator Form" cases into the COVID Tracing System and to be able to enforce the current rules on citizens returning from very high risk zones (VOC).

- Adding a new question at the beginning of the script: "did person travel from VOC country?"
- If yes, a new Advice 6 will be displayed with always 2 PCR codes at day 0 and 7 and 10 days quarantine certificate
- In this case the "date of arrival" used for the quarantine certificate should be entered in the "last contact date" field
- The citizen will always receive 2 tests regardless of the number of days between the "last contact date" and the day the ticket was created



Start Script	
Complété par un agent de terrain	
Oui	
○ Non	
Cette personne revient-elle d'un pays sans exemption (zone à très haut risque) ?	
Oui	
○ Non	
Q3b "Avez-vous présenté des symptômes du Covid-19, la maladie causée par le coronavirus ?" Les symptômes sont :	
☐ Toux	
☐ Difficulté à respirer	
Perte de l'odorat ou de goût	
☐ Fièvre	
☐ Mal de gorge	
Maux de tête	
☐ Douleurs articulaires ou musculaires	
Diarrhée	
Nausée	
☐ Vomissement	
☐ Fatigue	



Conseil 6 : Quarantaine 10 jours + suivi des symptômes pendant 14 jours + TEST immédiatement et 7 jours après la date de retour.

"Pour lutter contre cette épidémie, nous devons veiller à ce que la maladie se propage le moins possible. C'est pourquoi nous demandons à chaque voyageur revenant d'une zone à risque de rester chez lui pendant 10 jours après la date de retour. Pour les personnes exerçant une profession essentielle, comme les soignants, le travail est très exceptionnellement autorisé s'il est nécessaire pour assurer la continuité des soins. Si vous pensez que cela s'applique à vous, vous devez contacter votre employeur et votre médecin du travail.

Vous devriez déjà avoir reçu un SMS avec un lien pour télécharger votre certificat de quarantaine.

Afin d'arrêter et de détecter la propagation du virus le plus rapidement possible, nous vous demandons également de vous faire tester deux fois: immédiatement et 7 jours après la date de retour. Peu importe le résultat de test, vous devez effectuer une quarantaine de 10 jours à partir de la date de retour. La date de retour était le **5 juillet 2021**. Vous avez reçu un SMS avec un code à utiliser pour prendre rendez-vous pour un test COVID-19 (**7e8c 9c7f 73b2 4eaa**). Vous devez utiliser ce premier code dès que possible, de préférence aujourd'hui. Si le premier test est positif, vous devez immédiatement vous isoler et contacter votre médecin.

Vous avez également reçu un SMS pour le deuxième test. Vous pouvez également utiliser le code directement pour réserver vous-même votre test dans l'outil de réservation en ligne, mais ce test n'est possible que à partir de 12 juillet 2021 (7 jours après la date de retour). (6599 b621 faa1 481c)."

(i) Informations pour l'agent :

- Le citoyen a déjà été testé à son arrivée (par exemple à l'aéroport) ? Son premier test ne doit pas être refait.
- Le citoyen a déjà été testé 72 heures avant le départ pour la Belgique ? Le premier test en Belgique est toujours obligatoire lorsqu'une personne revient d'une zone à risque.

informations pour l'agent:

- entrez l'adresse e-mail et le numéro du registre national. (Si la personne n'a pas d'adresse e-mail, le certificat sera envoyé à l'eBox.)
- Expliquez à la personne que l'adresse e-mail est requise pour envoyer le certificat de quarantaine. Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir demander le code PCR et envoyer le certificat de quarantaine à l'eBox officiel.

O. C. C.



(i) Informations pour l'agent :

Aidez la personne à remplir ces informations si elle ne peut le faire elle-même. Voici les étapes à suivre :

- Allez sur https://www.masante.belgique.be
- En dessous de la colonne COVID-19, cliquez sur "Prendre rendez-vous pour un test sur base d'un code d'activation"
- Répondre à la question "Avez-vous un code d'activation ?" : "Oui"
- · Réponse à la question "Etes-vous symptomatique" : "Non"
- Dans l'espace sous "Choisissez un poste de prélèvement", entrez le code postal de votre commune ou de la commune où vous aller
- Choisissez le poste de prélèvement qui vous convient. Vous pouvez voir les heures d'ouverture.
- · Cliquez sur "Réservez un prélèvement"
- Cliquez sur "Prendre rendez-vous pour un prélèvement"
- "Je vais parcourir les différentes étapes avec vous :" (à partir de là il y aura des différences en fonction du centre de test choisi)

informations pour l'agent :

- À partir du 5 novembre, le code PCR donné au patient par SMS ou par son médecin peut être utilisé dans un outil de réservation en ligne (site web : https://www.masante.belgique.be).
- Ce code doit être saisi, ainsi que toute information manquante (numéro de registre national, numéro de téléphone où il peut être joint (de préférence le numéro de téléphone portable), adresse électronique pour envoyer un certificat de quarantaine si nécessaire, le nom du médecin généraliste qui doit recevoir le résultat, et s'il utilise l'application Coronalert, le code de test à 17 chiffres qu'il a généré avec son application et la date de début de l'infectiosité calculée par l'application).

(i) Informations pour l'agent :

- FAQ 1: Qu'est-ce qu'une eBox? Ma e-box est un environnement sécurisé où vous pouvez trouver tous vos documents gouvernementaux. L'URL est myebox.be/fr. Pour accéder à votre eBox, vous devez vous connecter avec votre eID ou vos clés numériques. Les différentes méthodes de connexion sont expliquées sur le site.
- FAQ 2: Qu'est-ce qu'un numéro de registre national? Ce numéro se trouve au dos de votre carte d'identité et se compose de 11 chiffres (les 6 premiers chiffres correspondent à votre date de naissance). Le numéro de registre national est nécessaire pour pouvoir envoyer ce certificat à votre eBox.

"Vous devez appliquer des mesures d'hygiène de base et éviter tout contact direct avec d'autres personnes. Il est également important de surveiller vous-même les symptômes du COVID-19 pendant 14 jours. Si vous développez des symptômes, contactez votre médecin par téléphone. Limitez donc vos contacts sociaux pendant les 4 jours suivant la fin de votre période de quarantaine. Gardez toujours une distance de 1,5 mètre et utilisez un masque buccal à l'extérieur."

Informations pour l'agent: Demandez activement si la personne a des questions sur les mesures de quarantaine et d'hygiène. La période de quarantaine a été raccourcie, mais jusqu'à 4 jours après la quarantaine, il existe un risque (moindre) que la maladie se propage si l'on est infecté. Par conséquent, si des symptômes apparaissent pendant cette période, il est important de consulter votre médecin dès que possible pour un suivi médical plus poussé - même si le test PCR du 7ème jour était négatif.

Q6 "Où allez-vous rester en quarantaine/ isolement ?"
O Dans votre domicile
O Dans votre résidence secondaire
O Dans un autre domicile familial
Résidence d'étudiants
O Dans un hôtel
O Dans une résidence de vacances
O Autre



2.2. Advanced search - Search by street name

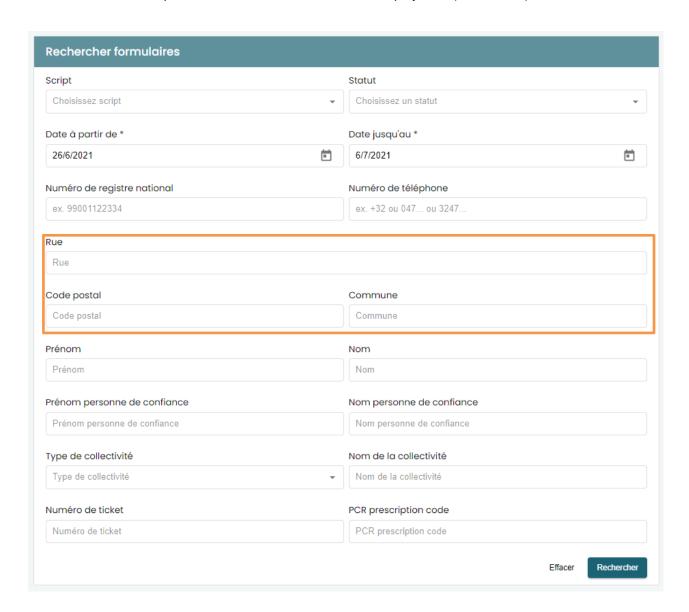
Field Agents requests to be able to see all possible tickets on the same address when they plan a visit in order to treat them at once.

It is now possible to search for a ticket based on an available street name via the integrated address service in Script&Forms.

The research will be done on following fields:

- Index patient street and isolation address
- High Risk Contact isolation address

This search will not be possible in forms created before the deployment (08-07-2021).





2.3. Script 2A & 2C - Replacement of questions on vaccination

The vaccination status of the citizen is now available in the 2A and 2C scripts on the basis of his/her national register number. As a result of this change, the questions on vaccination are replaced by a single question.

« La campagne de vaccination est maintenant en cours. Avez-vous un rendez-vous de prévu dans les deux prochaines semaine, pour vous faire vacciner contre le COVID19 ? (oui / non)»

2.4. Script 1A - Adding a collectivity and a youth camp at the same time

It is now possible in the collectivity step of script 1A to add an index patient from both a youth camp (to start 1C flow) and a "regular" collectivity (and start 1B flow).

- the button to add a collectivity is now always accessible regardless of the answer to the camp question (Q5A).
- The button to add a collectivity has been moved to the bottom of the question to avoid confusion

Collectivités	
Q5a "Est-ce que vous faites partie ou vous avez fait partie d'un camp de jeunesse au cours de la période allant de 2 jours avant le prélèvement et jusqu'à 10 jours après le prélèvement ou l'apparition de symptômes?"	
Oui	
Non	
Q5b "Est-ce qu'il s'agit d'un camp avec nuitée, c'est-à-dire, est-ce que vous avez dormi au moins une nuit sur place ?" *	
Oui	
● Non	
Camp de jeunesse *	
+ Ajouter	
Q5c "Je vais maintenant parcourir avec vous une liste de collectivités afin de vérifier si nous devons avertir leur responsable médical ou leur directeur."	
"Si vous venez d'une collectivité ou que vous avez été en contact de longue durée avec quelqu'un d'un établissement où plusieurs personnes restent ensemble, comme une école ou une maison de retraite, il est important que les mesures nécessaires soient prises dans cet établissement. À cette fin, nous devons être en mesure de contacter le médecin responsable par exemple du PSE / PMS de l'école ou de la maison de retraite, ou le directeur de l'établissement pour signaler que vous y êtes allé. Votre nom et votre numéro de téléphone seront communiqués à l'institution. Naturellement, le médecin ou le directeur de la collectivité sont soumis à une stricte confidentialité.	
Avez-vous été en contact avec l'une des collectivités suivantes au cours des 2 jours précédant et des 10 jours qui ont suivi la date de début des symptômes et plus si persistance des symptômes ou au cours des 2 jours précédant et des 10 jours qui ont suivi la date de prélèvement de votre test de dépistage de Covid-19 ?"	
Pour chacune des collectivités mentionnées ci-dessus avec lesquelles la personne est entrée en contact, identifiez la collectivité via "l'outil de recherche de collectivité", le rôle du cas index dans la collectivité et remplissez le formulaire.	



Pour chacune des collectivités mentionnées ci-dessus avec lesquelles la personne est entrée en contact, identifiez la collectivité via "l'outil de recherche de collectivité", le rôle du cas index dans la collectivité et remplissez le formulaire.

- École ou enseignement supérieur
- · Maison de repos
- · Garderies, crèches et centres d'accueil de la petite enfance
- · Centre pour personnes handicapées
- · Centre de revalidation
- · Centre de détention
- · Centre pour les sans-abris ou les sans-papiers
- · Centre psychiatrique
- · Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- Hôpital
- Pensez-vous à une autre collectivité ? Par exemple : la Défense / l'armée, pensionnat, camp de jeunes, les aires de jeux organisées par la commune ou la ville, refuges pour les victimes de violence conjugale,...

(i) Information pour l'agent :

- Si le patient index était présent dans une collectivité en tant que visiteur, ces contacts doivent être signalés séparément dans cette question. Les membres du personnels et les bénéficiaires d'une collectivité avec un service de prévention médicale propre à la collectivité (par exemple dans une école primaire ou secondaire) ne doivent plus être répertoriés séparément dans la liste des contacts. La médecine du travail est uniquement responsable du tracing des employés donc en absence de service de prévention médicale dans la collectivité, les contacts doivent être notés séparément dans la liste de contacts.
- Commentaire sur « Autre collectivité » : les magasins où les individus ne sont pas répertoriés et viennent au hasard ne font pas partie des 'autres collectivités'. La participation à des activités temporaires sera abordée plus tard dans l'entretien (par exemple participation à un mariage, à des activités sportives ou culturelles).
- Il ne faut PAS remplir le formulaire du scénario 1 b si la personne est entrée à l'hôpital.

Collectivités

